

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
16478

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaines départementaux - Convention pour la mise à disposition de domaines  
départementaux pour le débroussaillage par l'Insertion professionnelle**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est propriétaire de près de 17 000 hectares d'espaces naturels sensibles répartis dans tous les secteurs emblématiques du département.

Ces domaines sont de nature très variés, notamment de bois, de forêts et de garrigue. Ils sont situés dans des secteurs sensibles sur lesquels l'attention du Département doit être soutenue en matière de prévention contre les incendies de forêt. Ils font régulièrement à ce titre l'objet de travaux de débroussaillage.

Suite aux incendies survenus au cours de la période estivale de 2016 et notamment celui de VITROLLES (Août 2016) et celui du Parc National des Calanques (Septembre 2016), le Préfet des Bouches-du-Rhône a mis en place un plan d'action prioritaire pour lequel des moyens supplémentaires dédiés sont réservés. Il a ainsi invité les collectivités territoriales à recourir à l'offre de service des ateliers et chantiers d'insertion. Il a donc été procédé en fin d'année 2016 au recensement de l'offre d'insertion par l'activité économique existante dans ce domaine dans le département.

Dans la continuité de cette démarche, et compte tenu de l'ampleur des travaux de débroussaillage à engager dans un délai rapide, l'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), a lancé un appel à projet visant à répondre aux besoins d'aides aux postes supplémentaires exprimés par les ateliers et chantiers d'insertion déjà existants sur ce support d'activité et si nécessaire à créer des chantiers supplémentaires.

Au regard de sa compétence en matière d'insertion, le Département souhaite s'engager dans cette démarche en mettant à la disposition de cette action ses domaines départementaux.

Les Régies de Quartiers sont des associations d'insertion par l'activité économique dont les supports pédagogiques sont des sites, ouvrages ou monuments patrimoniaux classés ou non qui lui sont concédés au titre et pour la durée de l'action d'insertion et de qualification qu'elle propose.

Chacune des actions d'insertion et de formation proposée par ces associations permet d'acquérir et de développer toutes les compétences requises, et de proposer la qualification visée, pour les personnes qui auront bénéficié d'un contrat pour la durée de l'action.

Les actions que les Régies de Quartier initient dans ce domaine s'inscrivent dans le droit-fil des politiques publiques d'insertion et de formation par l'activité économique, de prévention de la délinquance et de la récidive ou en faveur de tous autres publics soutenues par les institutions européenne, nationale, régionale et départementale. Aussi, le Département entend soutenir son programme d'actions en lui apportant son aide tant financière qu'en nature.

En raison de l'objet de l'action précitée correspondant aux axes prioritaires de la politique sociale et pour l'emploi menée par le Département, celui-ci autorise deux associations à conduire cette action d'insertion et de qualification en réalisant des chantiers de débroussaillage sur les domaines départementaux de :

- La Tour d'Arbois, Meynes, Val des Vignes,
- La Nègre, Jean Le Maître, Jas de Roque,
- Pichauris,
- Marseilleveyre, La Barasse, Les Escourtines, Vaufrèges,

situés sur les communes de MARSEILLE, PLAN-DE-CUQUES, AIX-EN-PROVENCE, CABRIES, VELAUX et SIMIANE-COLLONGUE.

Le rapport propose à l'assemblée délibérante deux conventions de partenariat avec deux régies de quartier qui s'engagent, à leur initiative, sous leurs responsabilités et en cohérence avec les orientations de politique du Département, à réaliser le programme d'actions conforme à son objet social dont le contenu est précisé à l'annexe 1 de la convention et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Les deux conventions définissent et précisent, pour une durée d'un an à compter du 1er février 2018, sous réserve de l'attribution de la participation financière, le cadre et les modalités selon lesquels est apportée l'aide du Département aux associations pour la mise en œuvre et la conduite d'un ou plusieurs «Chantier d'insertion et de formation», permettant à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle l'acquisition de compétences et de qualifications dans les métiers du débroussaillage tout en bénéficiant d'un accompagnement vers l'emploi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL